

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2012004

Signataire : MW/DC/MG/CF

OBJET :Signature du Contrat local de santé

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi « Hôpital, Patients, Santé publique et Territoires » du 21 juillet 2009,

Considérant l'implication de la Commune d'Aubervilliers dans une politique de santé active, reconnue et innovante,

Considérant sa volonté de s'engager de façon volontariste avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et le préfet dans la signature d'un contrat local de santé (CLS),

Considérant que ce CLS sera un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé afin d'améliorer et d'approfondir la réponse apportée aux besoins de santé de la population,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le Contrat Local de Santé (CLS) d'Aubervilliers,

AUTORISE le maire à le signer.

Reçu en Préfecture le : 03/02/2012

Publié le : 02/02/2012

Certifié exécutoire le : 03/02/2012

Le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire

L'Adjoint délégué